

SANTÉ : FACE À L'INACTION LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SE MOBILISE !



DOSSIER DE PRESSE
OCTOBRE 2024

NIÈVRE
le département

LA SANTÉ DES NIVERNAIS, UN ENJEU MAJEUR DU DÉPARTEMENT



*Nous dénonçons depuis des années le manque réel et parfois cruel de professionnels de santé, de structures d'accueil ou encore de services d'urgence indispensables pour vivre décemment sur notre département. Au-delà des actions entreprises pour dénoncer cette situation auprès des services de l'État, comme notre bouclier rural 1^{ère} génération, nous agissons localement. Avec humilité, nous expérimentons ce que pourrait être la santé de demain dans les territoires ruraux. **L'objectif est d'augmenter le temps médical.** Nous sommes dans un domaine très complexe, qui va demander beaucoup de souplesse et de patience. Nous n'avons aucune certitude de ce que sera la Nièvre médicale de demain, mais si nous ne faisons rien, nous sommes dans la non-assistance à personne en danger. »*



Fabien Bazin,
Président du Conseil départemental de la Nièvre

LA SANTÉ : PRIORITÉ DES NIVERNAIS

La politique de santé relève de la responsabilité de l'État. Mais aujourd'hui, l'égalité d'accès aux soins n'est plus assurée dans notre République.

Les campagnes, comme les quartiers populaires, en paient aujourd'hui le prix fort. Dans la Nièvre comme dans de trop nombreux départements, le nombre d'habitants sans médecins traitants ne cesse d'augmenter.

La baisse régulière des moyens alloués aux hôpitaux de proximité comme aux services d'urgence crée une insécurité sanitaire que nous ne cessons de dénoncer.

Les récents arrêtés pris par de nombreux maires nivernais « interdisant de tomber malade » en sont une nouvelle illustration concrète.

Le Conseil départemental, en lien avec les Pays et les collectivités locales, a décidé de prendre ses responsabilités et d'agir, concrètement, en allant au-delà même de ses compétences.

Les Nivernais et les Nivernaises n'ont cessé de dire, leurs besoins et inquiétudes lors des journées du dialogue direct organisé dans le cadre d'Imagine la Nièvre.

Nous en avons fait un engagement prioritaire, « Prendre soin de tous à tout âge » tant le manque de médecins généralistes rend particulièrement difficile l'accès aux soins. Plus de 15000 Nivernais et Nivernaises n'ont pas ou plus de médecin traitant.

Et les idées pour réinventer le modèle sont nombreuses comme, créer des centres de santé portés par les collectivités territoriales ou accompagner des étudiants grâce à des bourses pour financer leur cursus.

DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

Le Conseil départemental de la Nièvre a initié de nombreuses actions en matière de santé. Bien que celle-ci ne soit pas dans son périmètre de compétences territoriales. Sous l'impulsion de la majorité actuelle, le plan Santé Nièvre met encore plus de moyens pour panser les plaies d'un système de santé de plus en plus défaillant. 4 actions concrètes engagées :

ACTION 1

4 NOUVEAUX CENTRES DE SANTÉ DÉPARTEMENTAUX AVEC DES MÉDECINS SALARIÉS

Le Conseil départemental décide de s'engager, en 2022, en salariant des médecins généralistes et d'autres professionnels de santé.

Le centre de santé départemental se déploie sur quatre communes du département : Nevers, Lormes, Imphy, Château-Chinon.

Actuellement, le Centre de santé départemental emploie **24 professionnels de santé** répartis sur quatre sites : Nevers, Imphy, Lormes et Château-Chinon.

Plus de 4 300 patients sont répertoriés dans ces antennes et d'autres ouvertures sont à l'étude.

Le Conseil départemental de la Nièvre est sollicité par d'autres Départements qui ont l'intention de développer des centres de santé sur leur territoire.

+24

professionnels de santé salariés
dans les centres de santé
départementaux

4300

Nivernais
ont maintenant un médecin traitant
grâce aux centres de santé
départementaux

La Nièvre se place donc comme exemple pour d'autres départements ruraux qui cherchent à se réinventer sur la santé.



*J'ai le temps de travailler dans de très bonnes conditions. Je ne compte pas mes actes, ce que me permet le fait d'être salariée dans le secteur public. Je ne vois pas 60 patients par jour, **je fais de la médecine de meilleure qualité** : les gens reviennent moins, il y a moins de complications. Et je n'ai fait le choix, pour l'instant, de ne prendre que des gens qui n'ont plus de médecin traitant. »*

Marie Odille,

médecin salariée du Centre de santé départemental de Lormes



DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

ACTION 2

63 BOURSES AUX ÉTUDIANTS - FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le Conseil départemental a mis en place des bourses en faveur des étudiants en santé dans neuf spécialités : médecine (générale et spécialistes), ergothérapie, kinésithérapie, psychomotricité, sage-femme, pharmacie, chirurgie dentaire, soins infirmiers, orthophonie.

À ce jour, 63 bourses ont été attribuées (dont 54 en médecine).

Des premières promos sont sorties ce qui a permis l'installation de 21 professionnels de santé dont **18 médecins généralistes**.

Ce dispositif permet de fidéliser des médecins et professionnels de santé sur le territoire. **C'est du gagnant-gagnant.**

18

Médecins généralistes installés depuis le début de dispositif des bourses

«

Si je n'avais pas eu mon ancrage dans la Nièvre, je ne serais sans doute pas venu travailler ici, je serais parti dans un département de montagne, le Jura peut-être. Dès le début de l'internat, j'ai eu envie d'aller dans la Nièvre.

J'ai fait un stage chez le Dr Lemoine, à Nevers, ce qui a renforcé mon choix, de même que la bourse d'études du Conseil départemental pour mes deux dernières années. **Je m'engage ici pour le long terme. Je me sens utile, investi d'une mission.** »

Joffrey Reynaud,
ex-boursier et médecin généraliste à Saint-Benin-d'Azy



DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

ACTION 3

LE PARTENARIAT AVEC MÉDECINS SOLIDAIRES

Ouvert en juin 2024, le centre de santé de Médecins solidaires, à Chantenay-Saint-Imbert, avait déjà accueilli, lors de son inauguration en septembre, plus de 1 000 patients, grâce au relais de généralistes venant de toute la France pour poser leurs valises et leurs diagnostics, une semaine chacun.

Une première dans la Nièvre, où le Conseil départemental a fédéré les collectivités et les énergies pour favoriser l'implantation en un temps record.

Commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, État : les collectivités se sont mobilisées en un temps record pour réunir les **220 000 €** nécessaires à l'ouverture du centre de santé. Le Conseil départemental a ainsi accordé 60 000 € de subvention (45 000 à Médecins solidaires et 15 000 € à Bouge ton coQ, qui a mis au point le projet de santé territorial), et mis à disposition un véhicule pour les médecins.



Inauguration du Centre de santé Médecins Solidaires de Chantenay-Saint-Imbert en présence de Joël Dubois, maire de Chantenay-Saint-Imbert, Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre, Jérôme Saddier, Président du Crédit Coopératif et de l'association Bouge ton CoQ et de Martial Jardel, fondateur de Médecins solidaires

1000

patients accueillis
dès les premiers mois
d'ouverture



« Dans nos centres de santé, on voit les effets de la désertification médicale, les pathologies chroniques comme le diabète qui ne sont plus suivies, les pertes de chance que cela induit. On le palpe de façon concrète. On accueille les oubliés du système, ceux qui n'ont pas les moyens d'aller à Paris se faire soigner, ceux qui n'ont plus de médecin traitant. Un diabète déséquilibré, ça ne se voit pas, c'est la mort silencieuse de vrais gens. Et nous on les voit apparaître dans notre cabinet, ils se confient. C'est très émouvant, on se dit « mon Dieu »... Je n'imaginais pas qu'il y en avait autant. **Par rapport à notre vocation, on est en plein dans le mille.** »

Martial Jardel,
fondateur de Médecins Solidaires



DES ACTIONS CONCRÈTES ET ENGAGÉES SUR TOUTE LA NIÈVRE

ACTION 4

UN VRAI RENFORT DES SAPEURS-POMPIERS...

...un plan pour le volontariat des pompiers ...

Dans la Nièvre, 86 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires ; c'est huit points de plus que la moyenne nationale.

Cela montre à quel point cet esprit de solidarité et d'altruisme est ancré dans l'histoire, la géographie et la psychologie nivernaise.

Pour renforcer le nombre de volontaire dans la Nièvre, Le Conseil départemental a décidé de signer en juin **une nouvelle convention avec le Service départemental d'aide et de secours (SDIS)**, grâce à laquelle les 22 agents sapeurs-pompiers volontaires du Département sont disponibles plus facilement, y compris pour leurs journées de formation. Cet engagement montre ainsi la voie aux autres employeurs du département, pour qu'ils libèrent leurs salariés.

...et renforcement de professionnels

Face aux effets du dérèglement climatique mais aussi aux défaillances à combler du système de santé, les sapeurs-pompiers de la Nièvre ont besoin de renforcer leurs moyens financiers et humains. Le Département n'est pas resté sourd à leur appel. Il a porté sa contribution en fonctionnement de 10,7 M€ en 2022 à 11,9 M€ en 2023, soit **une augmentation de 1,2 M€**.

Les dépenses de personnel représentent 82 % des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS. Grâce au soutien financier du Département, 6 professionnels seront recrutés chaque année sur une période de 6 ans, soit 36 sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires.

À ce jour, 15 sapeurs-pompiers professionnels ont été recrutés dont un médecin.

22

agents du Département,
pompiers volontaires,
rendus disponibles

+1,2M€

augmentation
de la dotation en fonctionnement accordée au SDIS
par le Conseil départemental

+15

embauches de
sapeurs pompiers
professionnels dont un médecin



« UN BOUCLIER SANTÉ »

Aujourd'hui le Conseil départemental a su fédérer de nombreux partenaires du territoire pour répondre à l'urgence de la situation.

La mobilisation **du Pays Nivernais Morvan, du Pays Val de Loire Nivernais, de la commune de Varennes-Vauzelles, de l'agglomération de Nevers ainsi que de l'Agence Régionale de Santé** permet d'avoir une action coordonnée aux cotés du Département.

Même si le volontarisme du Conseil départemental et de ses élus est sans faille, il ne suffira pas. Un plan massif, concerté entre les Départements et l'État, pour lutter contre la désertification médicale est aujourd'hui indispensable.

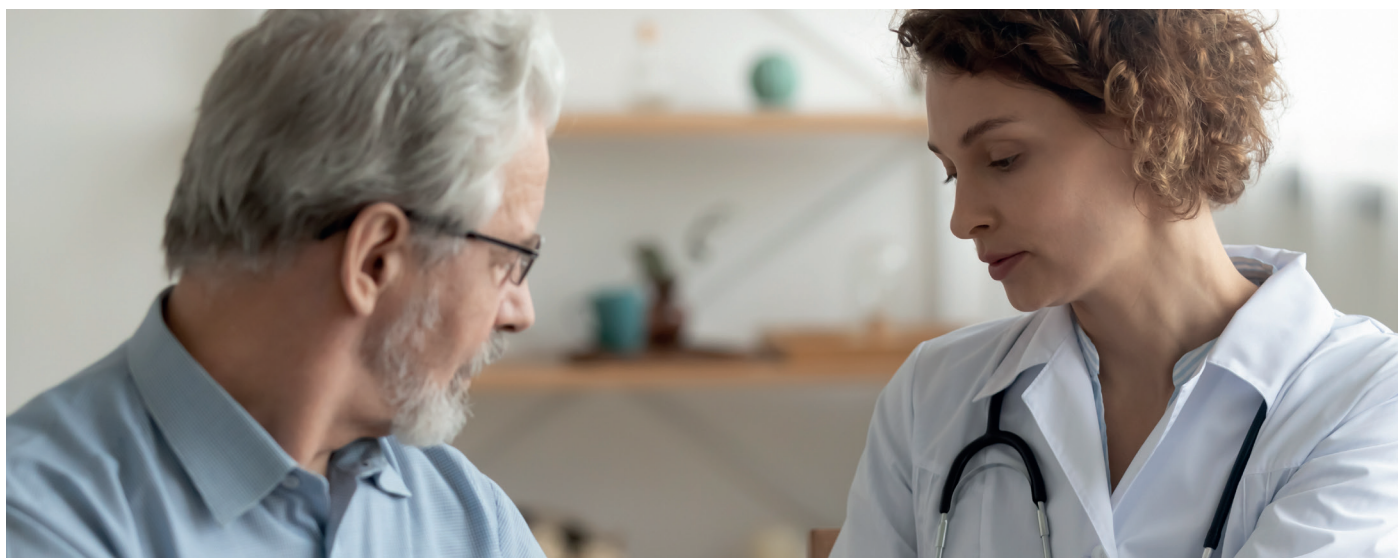
En l'absence de cadres garants de l'égalité d'accès à la santé, il faut au moins que l'État soutienne les Départements pour la création d'un bouclier de santé dans les zones faiblement denses.

Ainsi les élus de la Nièvre demandent au ministère de la Santé de se mobiliser sur un certain nombre de points :

- Prise en charge par l'État de 50 % du déficit des centres de santé.
- Accompagnement à 50 % des bourses départementales pour les étudiants.
- **Renforcement du partenariat** avec Médecins solidaires pour l'ouverture de deux nouveaux centres en 2025 dans la Nièvre.

- **Financement prioritaire** des extensions des maisons de santé.
- Plan avec l'Université de Bourgogne pour faire de la Nièvre un terrain privilégié pour les stages.
- Expérimentation d'un accueil de petite urgence (« bobologie ») pour les hôpitaux de proximité.
- Accompagnement de l'État pour un partenariat particulier avec les universités roumaines.
- Expérimentation avec Médecins solidaires d'un projet Urgentistes solidaires.
- **Création d'une spécialité** d'exercice de la médecine en zone sous-dense, a fortiori pour la ruralité où la topographie et la faiblesse des réseaux de transports, transforment l'exercice de la médecine générale.
- amélioration de la santé numérique, en lien avec les centres hospitaliers et les spécialités médicales qui font défaut dans certains territoires.

Ces propositions doivent être adossées à un système hospitalier et d'urgence maillé sur l'ensemble du département, financé à bon niveau, doté des moyens financiers et humains nécessaires. Les Nivernais et les Nivernaises ne doivent pas être à plus de 45 minutes d'une maternité ou d'un service d'urgence.



Contact presse :

Peggy BANGET-MOSSAZ | Directrice de la communication
peggy.bangetmossaz@nievre.fr | 07 88 53 94 67



n I È V R E
le département